



Formulaire de dépôt préautorisé (DPA) Formulaire pour Plan de cotisation mensuelle (PCM)

Le dépôt préautorisé (DPA) et(ou) le Plan de cotisation mensuelle (PCM) sont conçus pour le dépôt d'un montant fixe de votre compte bancaire en dollars canadiens de toute institution financière canadienne dans votre compte de négociation ou votre compte enregistré Gestion de patrimoine TD ou Placements directs TD.

Nom des titulaires du compte : _____

Numéro de compte : _____ Type de compte : REER¹ REEI² CELI³ REEE⁴ Non enregistré

Renseignements sur le Plan de cotisation mensuelle / dépôt préautorisé

J'autorise (Nous autorisons) TD Waterhouse Canada Inc. (« TD Waterhouse ») à prélever sur mon (notre) compte bancaire, au format papier, électronique ou autre, un montant de _____ \$ et à le créditer à mon (notre) compte TD _____, à compter du _____.

AAAA/MM/JJ

Nom du ou des titulaires du compte bancaire : _____

N° de la banque : _____ N° de transit : _____ N° du compte-chèques (*spécimen de chèque requis pour les comptes autres que TD Canada Trust*) : _____

Les cotisations à un régime enregistré seront versées par : Rentier Conjoint cotisant

Modalités

- J'autorise (Nous autorisons) TD Waterhouse à débiter mon (notre) compte, dont les renseignements sont ci-dessus ou sur le spécimen de chèque ci-joint, conformément aux présentes modalités, sauf si je donne (nous donnons) d'autres instructions à TD Waterhouse ou en cas d'annulation ou de résiliation la Convention de PCM/DPA par moi-même (nous-mêmes) ou TD Waterhouse.
- Si le débit bancaire est fait à des fins de placement personnel, il sera considéré comme un prélèvement au titre d'un PCM/DPA personnel. Si le débit bancaire est fait à des fins commerciales, il sera considéré comme un prélèvement au titre d'un PCM/DPA d'entreprise.
- Je peux (Nous pouvons) annuler le PCM/DPA en donnant à TD Waterhouse un préavis au téléphone, par courriel ou par la poste de 30 jours avant le prochain prélèvement prévu au titre du PCM/DPA. Je peux (Nous pouvons) obtenir un modèle de formulaire d'annulation ou d'autres renseignements sur mon (notre) droit d'annuler une Convention de PCM/DPA auprès de mon (notre) institution financière ou au www.paiements.ca.
- J'aviserais (Nous aviserons) TD Waterhouse par téléphone, par courriel ou par courrier, aux coordonnées ci-dessous, 30 jours avant le prochain prélèvement prévu au titre du PCM/DPA, de tout changement à mes (nos) instructions. J'aviserais (Nous aviserons) TD Waterhouse immédiatement de tout changement aux renseignements sur mon (notre) compte bancaire.
- L'autorisation que je donne (nous donnons) à TD Waterhouse constitue aussi délivrance à la succursale de l'institution financière qui détient mon (notre) compte bancaire, et celle-ci n'est pas tenue de vérifier que les prélèvements au titre du PCM/DPA sont effectués conformément à la présente autorisation. La résiliation de la présente autorisation ne met pas fin aux autres ententes que je pourrais (nous pourrions) avoir avec TD Waterhouse ni ne les modifie.
- Dans le cas de cotisations systématiques à l'un de mes (nos) comptes de régime enregistré, je confirme (nous confirmons) que j'ai (nous avons) l'entière responsabilité i) de veiller à ce que mes (nos) cotisations à ces comptes de régime enregistré ne dépassent pas mon (notre) plafond de cotisation au cours d'une année d'imposition et ii) d'acquitter toute pénalité ou tout intérêt que l'Agence du revenu du Canada m'impose (nous impose) pour toute cotisation excédentaire à ces comptes.
- J'ai (Nous avons) certains droits de recours si un débit contrevenait à la présente Convention de PCM/DPA. Par exemple, j'ai (nous avons) le droit de me (nous) faire rembourser un débit qui n'est pas autorisé par la présente Convention de PCM/DPA ou qui ne s'y conforme pas. Pour en savoir plus sur mes (nos) droits de recours, je peux (nous pouvons) communiquer avec mon (notre) institution financière ou visiter le www.paiements.ca. Je peux (nous pouvons) contester un prélèvement au titre du PCM/DPA et en demander le remboursement, jusqu'à 90 jours civils après la date où il a été effectué dans le cas d'un PCM/DPA personnel, et jusqu'à 10 jours ouvrables dans le cas d'un PCM/DPA d'entreprise.
- Je reconnais (Nous reconnaissons) que TD Waterhouse a le droit, à son entière discrétion, de cesser les prélèvements au titre du PCM/DPA, d'annuler un prélèvement au titre du PCM/DPA ou de résilier la présente Convention de PCM/DPA. Je reconnais (Nous reconnaissons) également que TD Waterhouse peut résilier la présente Convention de PCM/DPA sans préavis si TD Waterhouse n'est pas en mesure de débiter le compte bancaire du montant total expressément

autorisé à une date d'échéance, quelle qu'elle soit.

• **Renonciations et confirmations**

- **Je renonce (Nous renonçons) au droit de recevoir un avis préalable du montant et de la date du prélèvement au titre du PCM/DPA et je confirme (nous confirmons) que je n'ai (nous n'avons) pas besoin de recevoir un avis préalable du montant du prélèvement avant qu'il soit débité ou en cas de changement au montant ou à la date de prélèvement.**

- **Je renonce (Nous renonçons) également par la présente à recevoir toute confirmation requise de TD Waterhouse jusqu'à la limite permise dans le cadre de la règle H1 de Paiements Canada.**
- **Je confirme (Nous confirmons) que tous les signataires autorisés dans mon (notre) compte TD et mon (notre) compte bancaire sont d'accord avec la présente Convention de PCM/DPA et les modalités qui s'y rapportent.**

Coordonnées de TD Waterhouse :

TD Waterhouse Canada Inc.
3500 Steeles Avenue
East Tower 2, 2nd Floor
Markham, Ontario L3R 0X1
Téléphone : 1-844-788-0322
Adresse courriel : td.waterhouse@td.com

Titulaire du compte : _____ Date _____

AAAA/MM/JJ

Titulaire du compte : _____ Date _____

AAAA/MM/JJ

¹ Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) - Fait référence au régime d'épargne-retraite autogéré de TD Waterhouse.

² Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) - Fait référence au régime d'épargne-invalidité de TD Waterhouse.

³ Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) - Fait référence au compte d'épargne libre d'impôt de TD Waterhouse.

⁴ Régime enregistré d'épargne-études (REEE) - Fait référence au régime d'épargne-études autogéré de TD Waterhouse

TD Waterhouse Canada Inc. est une filiale de La Banque Toronto-Dominion.